

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce placement collectif de capitaux. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies aux investisseurs conformément à une obligation légale, afin de les aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé aux investisseurs de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OLZ Smart Invest Dynamic ESG Un compartiment de OLZ 3 (CH) FUND

Catégorie de parts

Valor

ISIN

Direction du fonds

IR

42017980

CH0420179803

Credit Suisse Funds AG, Zurich

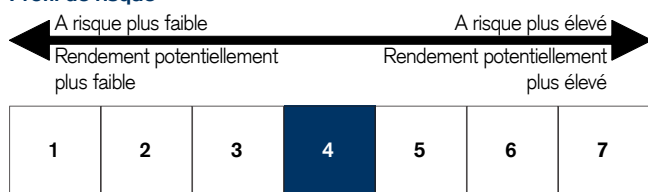
Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de placement de ce compartiment consiste essentiellement à générer un rendement approprié en francs suisses par le biais d'investissements indirects dans un portefeuille de titres et de droits de créance ainsi que de titres et de droits de participation et d'autres investissements qualifiés. La direction du fonds ne garantit pas que cet objectif de placement sera atteint. Lors de la sélection des placements pour le compartiment OLZ Smart Invest Dynamic ESG, il est tenu compte des prescriptions en matière de placement de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) applicables aux placements financiers des institutions de prévoyance. Le compartiment est donc fondamentalement adapté aux placements des fonds

des 2e et 3e piliers, en particulier pour les assurances-vie liées à des fonds de placement et les comptes de prévoyance du pilier 3a. Il incombe à chaque investisseur soumis à l'OPP 2 de veiller à ce que les directives de la politique de placement du compartiment soient conformes à ses propres directives de placement. Pour le compartiment OLZ Smart Invest Dynamic ESG, la quote-part des actions et la part pour monnaies étrangères sans couverture de change peuvent, conformément à l'art. 50 al. 4 OPP 2, être différentes de celles prévues à l'art. 55 let. B ou let. E OPP 2. Demeurent réservées les dispositions obligatoires du droit des fonds de placement dans la mesure où elles sont plus restrictives ainsi que les dispositions du contrat de fonds de placement.

Profil de risque et de rendement

Profil de risque



Le profil de risque et de rémunération du fonds reflète les variations de valeur des placements dans ce fonds qui auraient pu survenir au cours des cinq dernières années. Ces variations ont été calculées sur la base de données de performances simulées dans le cas d'historique manquant. L'appréciation du risque du fonds est susceptible de changer à l'avenir. Veuillez noter que la possibilité de réaliser des bénéfices plus élevés implique généralement un risque de pertes également plus important. La classe de risque la plus basse ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque.

Pourquoi le Fonds est-il classé dans cette catégorie?

Le niveau de risque d'un placement dans différentes classes d'actifs est avant tout dirigé par son ensemble d'actifs (c.-à-d. les actions, obligations et autres), les marchés de placement et les branches ainsi que l'allocation aux différentes monnaies. Ce fonds peut être considérablement exposé à des classes d'actifs affichant des risques plus élevés. La gestion particulièrement active du fonds peut mener à de fréquents changements de son profil de risque.

Existe-t-il d'autres risques particuliers?

Le profil de risque et de rendement ne reflète pas les risques auxquels le fonds pourrait être exposé à l'avenir en cas de développements sans rapport avec ce que le fonds a pu connaître dans un passé récent. Cela comprend notamment les risques suivants, rares mais susceptibles d'avoir un impact important.

- **Risque de crédit:** les émetteurs des actifs détenus par le Fonds peuvent ne pas verser de revenus ou ne pas rembourser le capital à l'échéance. Une partie des investissements du Fonds peut comporter un risque de crédit important.
- **Risque de liquidité:** les actifs ne peuvent pas nécessairement être vendus à un coût limité dans un laps de temps suffisamment court. Une partie des investissements du Fonds est susceptible de présenter une liquidité limitée. Le Fonds s'efforcera d'atténuer ce risque au moyen de différentes mesures.
- **Risque de contrepartie:** la faillite ou l'insolvabilité des contreparties du Fonds peut entraîner un défaut de paiement ou de livraison. Le Compartiment s'efforcera d'atténuer ce risque au moyen de garanties financières reçues à titre de cautionnement.
- **Risque opérationnel:** des processus inadéquats, des erreurs techniques et des événements catastrophiques peuvent être à l'origine de pertes.
- **Risques politiques et juridiques:** les placements sont exposés aux changements de normes et de lois du pays où ils sont effectués. Cela comprend les restrictions sur la convertibilité des monnaies, le prélèvement d'impôts et la réalisation de contrôles sur les transactions, les limites des droits de propriété, ainsi que d'autres risques juridiques. Les placements sur des marchés financiers moins développés peuvent exposer le fonds à un risque opérationnel, juridique et politique plus important.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0.20%
Frais de sortie	0.20%
Frais de conversion	Sans objet
Il s'agit du montant le plus élevé, qui est prélevé à l'investisseur sur le montant du placement avant et après le placement.	
Les frais, qui sont prélevés sur le Fonds au cours d'une année.	
Frais courants	1.21%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Sans objet

Les frais dus par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de marketing et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les **frais d'entrée** et de **sortie** indiqués sont les frais maximums pouvant être imputés aux investisseurs. Les investisseurs peuvent obtenir le montant des frais effectivement appliqués auprès de leur conseiller financier ou du distributeur.

Les données relatives aux **frais courants** reposent sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31 août 2020. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre. Ils ne comprennent pas la commission de performance ni les frais de transactions du portefeuille, mais ils incluent les frais d'entrée et/ou de sortie que le Fonds doit payer à l'achat ou à la vente d'actions/de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour obtenir davantage d'informations sur les coûts, veuillez vous référer au chapitre 5 du prospectus avec contrat de fonds de placement intégré, qui est disponible sous www.swissfunddata.ch.

Performances passées

Exclusion de la responsabilité concernant la performance

Veillez noter que la performance passée ne constitue pas une indication fiable des résultats futurs.

Frais et commissions

La représentation graphique montre la performance du fonds à la fin de l'année calendaire dans la monnaie de la classe de parts.

Le calcul de la performance passée inclut les frais courants du Fonds. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul de la performance passée.

Date de lancement et monnaie du Fonds

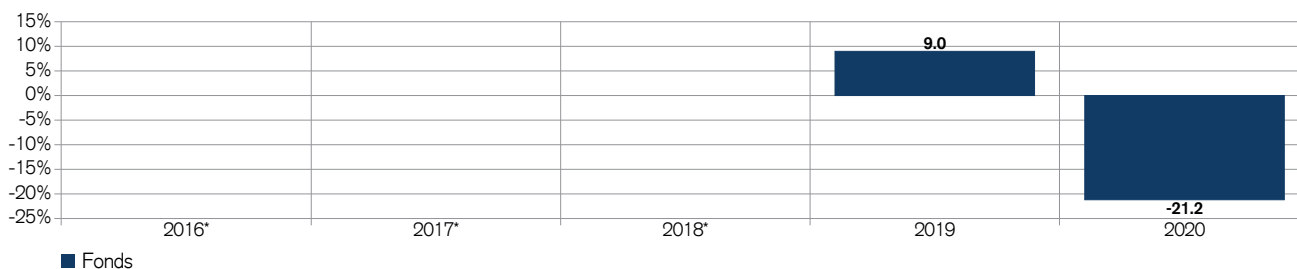
Le Fonds a été lancé le 4 juillet 2018.

La catégorie de parts a été lancée le 4 juillet 2018.

La monnaie de référence du Fonds est le CHF.

La monnaie de la catégorie de parts est le CHF.

La performance passée a été calculée en CHF.



* Aucune donnée relative à la catégorie de parts n'est disponible pour cette période de référence. La catégorie de parts a été lancée le 4 juillet 2018.

Informations pratiques

Banque dépositaire

CREDIT SUISSE (Suisse) SA, Zurich

Autres informations

De plus amples informations sur OLZ 3 (CH) FUND, le prospectus avec contrat de fonds intégré ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels en allemand peuvent être obtenus auprès de la direction du fonds, la banque dépositaire, des distributeurs désignés ou par internet sur www.swissfunddata.ch. Ce document d'information clé pour l'investisseur concerne un compartiment de OLZ 3 (CH) FUND. Le prospectus avec contrat de fonds intégré ainsi que les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds ombrelle. Les actifs et les dettes des différents compartiments représentent des patrimoines distincts. Cela signifie qu'aucun compartiment ne répond sur ses actifs des dettes d'un autre compartiment.

Publication des prix

Les prix les plus récents des parts sont disponibles sur www.swissfunddata.ch.

Echange de fonds/catégories

Les investisseurs peuvent convertir tout ou partie de leurs parts contre des parts de la même catégorie d'un autre fonds ou d'une autre catégorie du même fonds ou d'un autre fonds, à condition que les conditions d'accès dans la

catégorie d'actions concernée soient satisfaites. De plus amples informations sur la conversion de parts figurent dans le prospectus avec contrat de fonds intégré.

Données spécifiques sur les fonds

D'autres catégories des parts peuvent être proposées pour ce compartiment. De plus amples informations à ce sujet figurent dans le prospectus avec contrat de fonds intégré. De plus amples informations sur les catégories des parts distribuées dans la juridiction de l'investisseur sont disponibles sur www.swissfunddata.ch.

Réglementation fiscale

Le fonds est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur en Suisse. Suivant le lieu de résidence de l'investisseur cela peut avoir des conséquences fiscales sur sa situation fiscale personnelle. Pour plus de précisions il est recommandé à l'investisseur de consulter un conseiller fiscal.

Responsabilité

La responsabilité de Credit Suisse Funds AG, Zurich, ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus avec contrat de fonds intégré.

Ce fonds est soumis au droit suisse et est régulé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Credit Suisse Funds AG, Zurich, est autorisé comme direction du fonds en Suisse et régulé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13 janvier 2021.